

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
EDUC-5 -
Renouvellement du
label Ville Amie des
Enfants de l'UNICEF

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Antoine LUCAS, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Ville d'Oyonnax souhaite renouveler son partenariat avec l'UNICEF France et obtenir le titre « Ville amie des enfants ».

« Ville amie des enfants » est une initiative internationale portée par l'UNICEF qui engage la Ville à respecter les droits des enfants. C'est une ville dans laquelle la voix, les besoins, les priorités et les droits de l'enfant font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes éducatifs.

Une « Ville amie des enfants » est donc une ville adaptée à toutes et à tous.

Oyonnax est « Ville amie des enfants » depuis 2012. La labellisation est arrivée à son terme en ce début d'année 2026, et est liée au mandat municipal (2026-2032).

En 2026 une collectivité devient Ville amie des enfants en s'engageant politiquement auprès de l'UNICEF, en déposant une candidature fondée sur un diagnostic local, en construisant et en mettant en œuvre un plan d'action pour les droits de l'enfant sur plusieurs années, puis en assurant un suivi et une évaluation régulière jusqu'à la validation du label.

Objet :
EDUC-5 -
Renouvellement du
label Ville Amie des
Enfants de l'UNICEF

La candidature pour le mandat 2026 à 2032 repose sur 5 axes :

Axe 1 : Gouvernance

- l'enfant
- Objectif 1 : Former et sensibiliser les élus et agents aux droits de
 - Objectif 2 : Collecter et suivre les données enfance-jeunesse
 - Objectif 3 : Planifier et financer les actions en faveur des enfants y compris dans les situations sensibles, d'urgence ou exceptionnelles
 - Objectif 4 : Prendre en compte la parole des enfants dans les décisions locales

Axe 2 : Petite enfance et éducation

- des familles
- l'école
- droits de l'enfant
- Objectif 1 : Développer une offre petite enfance adaptée aux besoins
 - Objectif 2 : Garantir le repérage et l'inscription de chaque enfant à
 - Objectif 3 : Concevoir un Projet Educatif de territoire intégrant les

Axe 3 : Santé physique et mentale

- santé
- Objectif 1 : Agir en faveur des déterminants sociaux et environnementaux nécessaires au bien-être des enfants
 - Objectif 2 : Déployer des actions de prévention et de promotion de la
 - Objectif 3 : Favoriser l'accès aux soins des enfants

Axe 4 : Protection

- environnementaux nécessaires au bien-être des enfants
- coordonnées et centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant
- des situations de dangers pour les mineurs
- Objectif 1 : Agir en faveur des déterminants sociaux et
 - Objectif 2 : Développer des actions de prévention de la délinquance
 - Objectif 3 : Renforcer la prévention, le repérage et le signalement

Axe 5 : Planification urbaine durable

- environnementaux nécessaires au bien-être de enfants
- réduire les effets de la pollution de l'air
- comportements éco-responsables
- Objectif 1 : Agir en faveur des déterminants sociaux et
 - Objectif 2 : Anticiper et s'adapter aux changements climatiques et
 - Objectif 3 : Mobiliser la communauté éducative pour favoriser des

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Enfance et Actions Educatives, du
mercredi 17 juin 2026;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Déclare officiellement la Ville candidate au titre « Ville Amie des Enfants » pour le mandat 2026-2032 ;

Objet :
EDUC-5 -
Renouvellement du
label Ville Amie des
Enfants de l'UNICEF

- Décide d'engager le processus de labellisation ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles au dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUIL. 2026**
- par sa publication le **02 JUIL 2026**

Le Maire



